

résilience), pour interroger plus fondamentalement les conditions socio-politiques de possibilité de l'*Entre-Prendre* (Cho, 2006 ; Ram et Jones, 2008 ; Werner et al., 2024). La stigmatisation n'est pas seulement ce que les entrepreneurs subissent, elle est aussi ce que des institutions, des marchés, des écosystèmes et parfois des dispositifs d'« *inclusion* » contribuent à produire, à amplifier ou à légitimer, en définissant qui mérite d'être soutenu ; et à quelles conditions (Cho, 2006 ; Ram et Jones, 2008). Elle interroge ainsi la manière dont l'entrepreneuriat, présenté comme espace d'émancipation, peut paradoxalement devenir un vecteur de reproduction des inégalités et de domination symbolique (Anderson et Warren, 2011, Helms et Patterson, 2014).

En cohérence avec l'orientation processuelle du congrès, la session propose de penser l'*Entre-Prendre* comme un processus conflictuel et instable, marqué par des ruptures, des dissonances et des moments où les normes se trouvent mises à l'épreuve (Nayak, 2008 ; Cooper, 2005). Les entrepreneurs stigmatisés rendent particulièrement visibles ces zones de friction, dans lesquelles les règles peuvent être contournées, resignifiées, parodiées ou rendues absurdes ; révélant la dimension politique des catégories du « *bon entrepreneur* » et du « *projet crédible* » (Ivanchikova, 2006 ; Anderson et Warren, 2011). Loin d'une vision linéaire, ces situations invitent à documenter des moments critiques, des épreuves et des bifurcations qui reconfigurent simultanément les trajectoires, les relations et les dispositifs de l'*Entre-Prendre*. (Cooper, 2005 ; Nayak, 2008)

En cohérence avec les axes du congrès relatifs à la possession, au don et à l'héritage, la session invite à une lecture critique des dispositifs entrepreneuriaux contemporains : qui détient le pouvoir de définir ce qu'est un « *bon* » entrepreneur, ce qui compte comme ressource, et ce qui mérite reconnaissance ? (Cho, 2006 ; Ram et Jones, 2008). À quelles conditions les entrepreneurs stigmatisés accèdent-ils aux ressources, et à quel prix symbolique, moral ou identitaire ? (Ruebottom et Toubiana, 2021). Les logiques de don et de contre-don, particulièrement présentes dans l'accompagnement, le financement et les programmes d'inclusion, peuvent-elles renforcer des relations de dépendance, de dette ou de contrôle ? (Tracy, 2010 ; Bélanger-Dumontier et al., 2017). De même, les héritages sociaux, familiaux ou institutionnels interrogent la manière dont les stigmates se transmettent, se transforment ou se cristallisent dans le temps (Radu-Lefebvre et al., 2020 ; Crosina et Gartner, 2021).

Enfin, la session se veut un espace de réflexivité critique sur la recherche elle-même. Étudier la stigmatisation engage la positionnalité du chercheur, ses catégories d'analyse, et ses choix méthodologiques : qui parle, pour qui, depuis quelles positions, et avec quels effets sur les personnes et groupes étudiés ? (Tracy, 2010 ; Bélanger-Dumontier et al., 2017 ; Brindusa Albu et al., 2024). En mettant au centre ces questionnements, la session ambitionne de contribuer à une repolitisation de la recherche en entrepreneuriat, en montrant que la stigmatisation n'est pas un objet marginal, mais un lieu privilégié pour penser les limites, les contradictions et les potentialités transformatrices de l'*Entre-Prendre*, ainsi que le rôle de la recherche dans la (re)production, ou la contestation, des normes entrepreneuriales dominantes.

Axes de soumission proposés :

1. Stigmatisation liée aux trajectoires biographiques « disqualifiées »
2. Stigmatisation ethno-raciale, migratoire, genre et minoritaire

3. Stigmatisation liée à l'âge, aux normes de temporalité entrepreneuriale et à l'échec entrepreneurial
4. Stigmates structurels : dispositifs, évaluations et tri moral des projets
5. Travail discursif, récits et performativité face aux stigmates
6. Don/contre-don, dette morale et relations asymétriques dans l'accompagnement
7. Héritages et transmission des stigmates
8. Stigmatisation liée à la santé, au handicap ou au corps

Références bibliographiques clés :

Albu, O. B., Cnossen, B., & Abdallah, C. (2024). Positionings: toward a relational understanding of representation and writing in organizational communication research. *The Sage Handbook of Qualitative Research in Organizational Communication*, Sage, London, 569-588.

Anderson, A. R., & Warren, L. (2011). The entrepreneur as hero and jester: Enacting the entrepreneurial discourse. *International Small Business Journal*, 29(6), 589–609. <https://doi.org/10.1177/0266242611414421>

Bélanger-Dumontier, G., Vachon, M., & Caldairou-Bessette, P. (2017). Entre donner, recevoir et rendre : Les dynamiques relationnelles et éthiques en recherche auprès des réfugiés. *Revue québécoise de psychologie*, 38(3), 125–149. <https://doi.org/10.7202/1041841ar>

Cho, A. H. (2006). Politics, values and social entrepreneurship: A critical appraisal. In *Social entrepreneurship* (pp. 34-56). London: Palgrave Macmillan UK.

Cooper, R. (2005). Peripheral vision: relationality. *Organization studies*, 26(11), 1689-1710.

Crosina, E., & Gartner, W. B. (2021). Managing legacy, achievement and identity in entrepreneurial families. In *Family entrepreneurship: Insights from leading experts on successful multi-generational entrepreneurial families* (pp. 35-47). Cham: Springer International Publishing.

Essers, C., & Benschop, Y. (2009). Muslim businesswomen doing boundary work: The negotiation of Islam, gender and ethnicity within entrepreneurial contexts. *Human Relations*, 62(3), 403–423. <https://doi.org/10.1177/0018726708101042>

Goffman, E. (1963). *Stigma. Notes on the Management of Spoiled Identity*. London: Penguin Books.

Helms, W. S., & Patterson, K. D. W. (2014). Eliciting Acceptance For “Illicit” Organizations: The Positive Implications of Stigma for MMA Organizations. *Academy of Management Journal*, 57(5), 1453–1484. <https://doi.org/10.5465/amj.2012.0088>

Ivanchikova, A. (2006). ‘On Henri Lefebvre, queer temporality and rhythm’. *Identities: Journal for Politics, Gender and Culture*, 5, 151–170.

Nayak, A. (2008). On the way to theory: A processual approach. *Organization Studies*, 29(2), 173–190. <https://doi.org/10.1177/0170840607082227>

Radu-Lefebvre, M., Lefebvre, V., Clarke, J., & Gartner, W. B. (2020). Entrepreneurial legacy: How narratives of the past, present and future affect entrepreneurship in business families. In A. Calabrò (Ed.), *A research agenda for family business: A way ahead for the field* (pp. 73–86). Edward Elgar Publishing. <https://doi.org/10.4337/9781788974073.00010>

Ram, M., & Jones, T. (2008). Ethnic-minority businesses in the UK: A review of policy developments and research. *Environment and Planning C: Government and Policy*, 26(2), 352–374. <https://doi.org/10.1068/c0722>

Ruebottom, T., & Toubiana, M. (2021). Constraints and Opportunities of Stigma: Entrepreneurial Emancipation in the Sex Industry. *Academy of Management Journal*, 64(4), 1049–1077. <https://doi.org/10.5465/amj.2018.1166>

Tracy, S. J. (2010). Qualitative quality: Eight “big-tent” criteria for excellent qualitative research. *Qualitative Inquiry*, 16(10), 837–851. <https://doi.org/10.1177/1077800410383121>

Werner, M. D., Punzi, M. C., & Turkenburg, A. J. K. (2024). Period Power: Organizational Stigma, Multimodality, and Social Entrepreneurship in the Menstrual Products Industry. *Journal of Management Studies*, 61(5), 2137–2180. <https://doi.org/10.1111/joms.12974>

Zhang, R., Wang, M. S., Toubiana, M., & Greenwood, R. (2021). Stigma Beyond Levels: Advancing Research on Stigmatization. *Academy of Management Annals*, 15(1), 188–222. <https://doi.org/10.5465/annals.2019.0031>

4. Instructions et informations aux auteurs

Procédure de soumission dans une session thématique

Les auteurs souhaitant inscrire leur soumission dans le cadre d’une session thématique prendront soin de faire le dépôt sur le site Internet du congrès dans la rubrique de la session thématique visée : <https://cifepme2026.sciencesconf.org>

Le format des soumissions aux sessions thématiques est identique à celui des autres communications. Les auteur(e)s qui souhaitent inscrire leur soumission dans le cadre d’une session thématique prendront soin de faire le dépôt dans la rubrique "Nouveau dépôt" et dans la session thématique visée.

Les articles soumis dans le cadre d’une session thématique doivent répondre au cahier des charges général en matière de format, de langue et de déontologie (voir l’appel à communication général du CIFEPM 2026).

Processus de sélection

Les communications proposées en session thématique sont évaluées par des évaluateurs identifiés par les responsables de la session thématique, et sur les mêmes critères que pour l'évaluation générale :

- Intérêt, pertinence et importance du sujet
- Qualité de la documentation
- Cadre conceptuel
- Méthodologie et cohérence entre le cadre conceptuel et la méthodologie
- Présentation et analyse des résultats
- Contribution théorique et managériale
- Qualité du style et de la langue
- Présentation d'ensemble

Les papiers présentés dans le cadre d'une session thématique peuvent concourir à l'ensemble des prix du CIFEPM.

Si les communications reçues par les responsables de la session thématique ne s'inscrivent pas parfaitement dans le thème de la session, elles seront réintégrées dans le régime général du congrès en sessions classiques, et seront donc soumises à l'évaluation comme les autres communications.

Si le nombre de propositions de communications est trop important par rapport au format de la session thématique, tout papier ayant reçu une double évaluation positive, mais écarté pour des raisons de contingentement, sera accepté au CIFEPM. En cas d'évaluation divergente (1 avis positif et 1 avis négatif), l'arbitrage se fera selon les modalités habituelles de la procédure d'évaluation du CIFEPM. En cas de double évaluation négative, le papier sera rejeté et ne pourra pas être présenté, ni dans la session, ni dans le congrès.

5. Calendrier

2 février 2026 : date de notification d'acceptation ou de refus des propositions de sessions thématiques.

1^{er} avril 2026 : date limite de soumission des communications par les auteurs (résumés longs)

1^{er} juin 2026 : date limite de notification d'acceptation ou de refus

7 septembre 2026 : date limite de réception des communications finales (format papier long en version définitive)
